



Innovation

Application

Formation

Caractérisation

Adresse laboratoire :

16, av. Pey-Berland
F-33607 PESSAC Cedex
Tél : (33) 05.40.00.64.99
Fax : (33) 05.40.00.28.41
Mél : rescoll@rescoll.fr
<http://www.rescoll.eu>

FORMATION

**« FORMATION GENERALE DES PERSONNELS
DES ENTREPRISES EXTERIEURES INTERVENANT
DANS LES INDUSTRIES CHIMIQUES ET PETROCHIMIQUES (NIVEAU 1) »**

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- ◆ Reconnaître un produit dangereux et interpréter la signification.
- ◆ Identifier les risques liés à une intervention sur site chimique ou pétrochimique.
- ◆ Citer les moyens de prévention adaptés aux risques et leurs modes d'utilisation.
- ◆ Prendre en compte les procédures, consignes et conduites à tenir en cas d'incidents ou d'accidents

Modes d'évaluation

Contrôle des connaissances en fin de formation (QCM)

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthode interactive : Apports théoriques avec échanges d'expériences

Méthode active : études de cas réels, exercices commentés, mise en situation, expériences, démonstration

Remise d'une documentation à chaque participant

Durée et rythme

1 jour

PROGRAMME

LE CONTEXTE GENERAL

- Les accidents du Travail et les Maladies Professionnelles
- La réglementation (Code du Travail, Décret du 20 février 1992, SEVESO 2)
- L'engagement de progrès de l'Union des Industries Chimiques

LES PRODUITS DANGEREUX

- L'identification – La signalisation.
- Les modes de pénétration dans l'organisme.
- Les conséquences pour la santé et l'environnement

L'IDENTIFICATION DES RISQUES

- La notion de risques.
- Les risques spécifiques aux industries chimiques et pétrochimiques :
 - L'incendie
 - L'explosion
 - Le risque chimique
 - L'accident majeur
 - Les risques liés à la coactivité et aux opérations particulières :
 - Soudage, chaudronnerie
 - Manutention, levage
 - Travaux de fouilles et dans les capacités

LES MOYENS DE PREVENTION

- l'organisation de la prévention
- la coordination entre entreprise utilisatrice et entreprise extérieure
- les protections collectives
- les équipements de protections individuelles
- incendie/ Explosion (moyens d'extinction, matériel et équipements antidéflagrants)
- les procédures et consignes.